



Descente d'eau commune Vs private

Par **Vincent9740**, le **17/01/2024** à **12:37**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement au dernier étage d'un immeuble. Il y a une colonne d'eau pour l'évacuation des WC dans l'immeuble, mais qui s'arrête à l'avant dernier étage. Aujourd'hui, mes WC se raccordent vers une canalisation d'eau pluviale. Dans le cadre de travaux, ceci devra être mis aux normes.

J'ai demandé s'il était possible de remonter la colonne commune jusqu'au dernier étage, pour pouvoir disposer d'une évacuation. Mais il y aurait des frais significatifs pour traverser l'appartement d'en dessous.

Le règlement de copropriété prévoit que les travaux sur les descentes d'eau communes sont à la charge de la copropriété, et les travaux sur les descentes privées sont à la charge de l'utilisateur. La solution trouvée par la copropriété a été de me dire de faire mettre en place ma propre évacuation privée par l'extérieur, courant sur toute la hauteur de l'immeuble, ainsi que les travaux de raccordement enterrés, afin de pouvoir conserver une évacuation de mes WC. Le coût est monstrueux, et il est à 100% pour ma pomme vu que ça devient une conduite privée.

Y a-t-il quelque chose que je puisse faire pour forcer la copropriété à me donner accès à la colonne d'évacuation commune ?

Merci d'avance

Par **yapasdequoi**, le **17/01/2024** à **13:28**

Bonjour,

Je ne vois pas de moyen d'obliger la copropriété à vous autoriser ce branchement.

Mais il faut le demander par une résolution en AG. Sachant que le plus impacté serait le propriétaire du logement de l'avant dernier étage, et qu'il peut vous demander une indemnisation de son préjudice... Du coup ce n'est pas forcément moins cher.

Consultez un avocat.